



RÉPUBLIQUE FRANCAISE VILLE DE CARCASSONNE

ARRÊTÉ

N°: 2020-1628

Service : Secrétariat Général

PORTANT DELEGATIONS PERMANENTES DE SIGNATURE AUX DIRECTEURS DU POLE RESSOURCES ET FINANCES

-00-

Le Maire de la Ville de CARCASSONNE, Chef-lieu du Département de l'Aude ;
VU les articles L2122.19, 2122.30 et R2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération n°4 du 3 Juillet 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant la nécessité de faciliter la bonne marche de l'administration communale, fluidifier les circuits et réduire les délais procéduraux,

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : Il est donné délégation de signature sous mon contrôle et ma responsabilité à :

- Mme Julia ROMANI, Directrice du Secrétariat Général et Affaires Juridiques, pour signer tout document concernant la préparation, la passation et l'exécution des marchés et accords-cadres concernant sa direction dans la limite de 5 000,00€ HT (sur la durée du marché), tout bon de commande ou d'engagement dans la limite du même montant ainsi que les lettres de consultation de prestataires dans le cadre de la passation de tout marché inférieur à 25 000,00€ HT
- M. Jean-Charles BRACHANET, Directeur des finances, pour signer tout document concernant la préparation, la passation et l'exécution des marchés et accords-cadres concernant sa direction dans la limite de 5 000,00€ HT (sur la durée du marché), tout bon de commande ou d'engagement dans la limite du même montant ainsi que les lettres de consultation de prestataires dans le cadre de la passation de tout marché inférieur à 25 000,00€ HT
- Mme Laetitia DESWARTE, Directrice des Ressources Humaines, pour signer tout document concernant la préparation, la passation et l'exécution des marchés et accords-cadres concernant sa direction dans la limite de 5 000,00€ HT (sur la durée du marché), tout bon de commande ou d'engagement dans la limite du même montant ainsi que les lettres de consultation de prestataires dans le cadre de la passation de tout marché inférieur à 25 000,00€ HT
- Mme Sabine RENAULT, Directrice de la Commande Publique, pour signer tout document concernant la préparation, la passation et l'exécution des marchés et accords-cadres concernant sa direction dans la limite de 5 000,00€ HT (sur la durée du marché), tout bon de commande ou d'engagement dans la limite du même montant

ainsi que les lettres de consultation de prestataires dans le cadre de la passation de tout marché inférieur à 25 000,00€ HT

- M. Didier ROVES, Directeur des Systèmes d'Information, pour signer tout document concernant la préparation, la passation et l'exécution des marchés et accords-cadres concernant sa direction dans la limite de 5 000,00€ HT (sur la durée du marché), tout bon de commande ou d'engagement dans la limite du même montant ainsi que les lettres de consultation de prestataires dans le cadre de la passation de tout marché inférieur à 25 000,00€ HT

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la Ville de Carcassonne.

Tout recours contre cet acte sera porté devant le Tribunal Administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Carcassonne, à l'Hôtel de Ville, le - 7 JUL. 2020



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20200707-arrete201628-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2020

Affichage : 07/07/2020